

RÈGLEMENT À L'ATTENTION DES PARTICIPANTS

ARTICLE 1 – SOCIETE

Editions Atlas S.A.S. au capital de 15 000 000 €, R.C.S. Évreux B 693 650 137 dont le siège social est situé Bâtiment ADAM ZI n°2, 23 rue Lavoisier - 27000 Évreux - France organise une animation intitulée « Opération "La magie de Noël" », ouverte du 12/11/2014 à 00h00 jusqu'au 25/12/2014 à 23h59 et accessible à l'url suivante :

<http://jeu.editionsatlas.fr/anim/v2/665/inscription/les-editions-atlas/operation-la-magie-de-noel.html>

ARTICLE 2 – SCENARIO DE L'ANIMATION ET MODALITES DE PARTICIPATION

Le Participant doit effectuer l'ensemble des phases décrites ci-dessous telles que référencées dans le règlement général et dans le présent avenant.

- Pour l'achat d'un produit de l'opération "La magie de Noël" participation automatique à notre tirage au sort.

Fréquence de participation : Une seule inscription par foyer pendant toute la période du jeu

ARTICLE 3 – LIVRAISON DE LA DOTATION AU GAGNANT

La dotation est livrée par l'« Organisateur » au gagnant en respectant les conditions et modalités préalablement fixées dans le règlement général et dans l'article ci-dessous dans un délai maximum de 5 (cinq) semaines.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Lot 1

Libellé du lot : 5 Chèques cadeaux de 10€

Valeur TTC unitaire du lot : 10.00 €

Quantité mise en jeu : 5

Descriptif commercial du lot : 5 chèques cadeaux de 10€

Délai et mode de livraison : Le délai d'envoi est de 5 semaines.

La(s) valeur(s) de la dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent avenant et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. La présente dotation ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti. Aucun document ou photographie relatif à la dotation n'est contractuel.